

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE HYGEA DU 21 DÉCEMBRE 2021

CONVOCATION DES ASSOCIÉS

L'Assemblée Générale ordinaire se tiendra le **mardi 21 décembre 2021 à 17h00 avec une présence physique limitée dans les locaux de l'intercommunale - Rue du Champ de Ghislage, 1 à 7021 Havré.**

L'Assemblée Générale ordinaire aura à son ordre du jour :

1. Plan stratégique HYGEA 2020-2022 – Evaluation 2021 – Approbation.

IMPORTANT !

Compte tenu de la situation actuelle de crise Covid-19, l'Assemblée Générale à distance se tiendra conformément aux dispositions du décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes.

L'Assemblée Générale se déroulera à distance avec une présence physique limitée au Président et au Directeur Général.

La présence physique des délégués communaux/provinciaux/des CPAS n'est en revanche pas requise.

Il en va de même des autres représentants des associés de l'intercommunale.

L'Assemblée Générale reste ouverte au public. Cependant, la séance de l'Assemblée Générale sera diffusée en ligne. Le lien est publié sur le site internet d'HYGEA et communiqué aux associés.